



PREFECTURE ESSONNE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 65 - OCTOBRE 2013**

# SOMMAIRE

## 91-01 Préfecture de l'Essonne

### DRHM

Arrêté N °2013277-0005 - ARRETE N ° 2013.PREF.DRHM/ PFF 025 du 04  
octobre 2013

portant nomination d'un régisseur d'avances titulaire auprès de la Direction  
Départementale des Finances Publiques de l'Essonne

..... 1





PREFECTURE ESSONNE

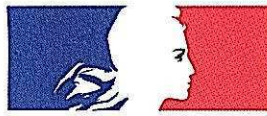
## **Arrêté n ° 2013277-0005**

**signé par  
le Secrétaire Général**

**le 04 Octobre 2013**

**91-01 Préfecture de l'Essonne  
DRHM  
Plateforme CHORUS**

ARRETE N ° 2013.PREF.DRHM/ PFF 025 du  
04 octobre 2013 portant nomination d'un  
régisseur d'avances titulaire auprès de la  
Direction Départementale des Finances  
Publiques de l'Essonne



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PREFET DE L'ESSONNE**

**PREFECTURE**

Direction des Ressources Humaines et des Mutualisations

Plate-forme financière

**ARRETE**

**N° 2013.PREF.DRHM/PFF 025 du 04 octobre 2013**

**portant nomination d'un régisseur d'avances titulaire  
auprès de la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Essonne**

**LE PREFET DE L'ESSONNE,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

VU le décret n° 62.1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique et notamment son article 18,

VU le décret n° 92.681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

VU le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs.

VU le décret du 25 juillet 2013 portant nomination de M. Bernard SCHMELTZ, préfet hors classe, en qualité de préfet de l'Essonne,

VU l'arrêté du 18 décembre 1992 habilitant les Préfets à instituer des régies d'avances de l'État auprès des services déconcentrés de la direction générale des impôts,

VU l'arrêté du 28 mai 1993 fixant le taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et le montant du cautionnement imposé à ces agents modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 portant adaptation de la valeur en euros de certains montants exprimés en francs,

VU l'arrêté du 4 juin 1996 modifié par l'arrêté du 28 janvier 2002 relatif au montant par opération des dépenses de matériel et de fonctionnement payables par l'intermédiaire d'un régisseur d'avances,

VU l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes,

.../...

VU l'arrêté du 26 octobre 2009 portant création de directions régionales et départementales des finances publiques et notamment son article 12,

VU l'arrêté du 13 septembre 2010 habilitant les préfets à créer des régies d'avances auprès des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques,

VU l'arrêté préfectoral n° 93-0208 du 20 janvier 1993 modifié portant institution d'une régie d'avances auprès de la Direction des services fiscaux de l'Essonne,

VU l'arrêté préfectoral n° 2012.PREF.DRHM/PFF/ 034 du 17 décembre 2012 portant nomination d'un régisseur d'avances titulaire auprès de la direction départementale des finances publiques de l'Essonne,

VU l'arrêté préfectoral n° 2013-PREF-MC-031 du 26 août 2013 portant délégation de signature à M. Alain ESPINASSE, Secrétaire Général de la préfecture de l'Essonne, Sous-Prefet de l'arrondissement chef-lieu,

VU la demande du 25 septembre 2013 de la DDFIP, division Budget-Immobilier-Logistique-Informatique,

VU l'avis du directeur départemental des finances publiques du Val de Marne du 24 septembre 2013,

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Essonne,

## ARRETE

**ARTICLE 1** : **Monsieur Cyrille COATTRIEUX**, Inspecteur principal à la direction départementale des finances publiques de l'Essonne, est nommé régisseur d'avances auprès de cette direction en remplacement de Monsieur Jean-Marc FAUCHER,.

**ARTICLE 2** : En cas d'absence pour maladie, congé ou pour tout autre empêchement exceptionnel pour une durée ne pouvant excéder 2 mois de Monsieur Cyrille COATTRIEUX, **Monsieur Jean-Pierre GUETTET**, Trésorier principal, Chef de la division opérations et comptes de l'État est désigné suppléant en remplacement de Madame Josiane FONTAINE.

**ARTICLE 3** : Conformément à l'article 4 du décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié, le régisseur d'avances est tenu au versement d'un cautionnement de 1 220 € (mille deux cent vingt euros).

**ARTICLE 4** : Conformément à l'arrêté du 28 mai 1993 modifié, le montant de l'indemnité de responsabilité annuelle susceptible d'être allouée au régisseur est fixé à 160 € (cent soixante euros).

.../...

**ARTICLE 5** : Le régisseur titulaire et le régisseur suppléant, pendant la durée du remplacement, sont conformément à la réglementation en vigueur personnellement et pécuniairement responsable de la conservation des fonds, des valeurs et pièces comptables qu'ils ont reçus, ainsi que de l'exactitude des décomptes de liquidation qu'ils ont éventuellement effectués.

**ARTICLE 6** : Le régisseur titulaire et le régisseur suppléant ne doivent pas payer des dépenses autres que celles prévues par l'acte constitutif de régie, sous peine d'être constitués comptable de fait et de s'exposer aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Nouveau Code pénal.

**ARTICLE 7** : L'arrêté préfectoral n° 2012.PREF.DRHM/PFF/ 034 du 17 décembre 2012 susvisé est abrogé.

**ARTICLE 8** : Le secrétaire général de la préfecture, la directrice départementale des finances publiques de l'Essonne, le directeur départemental des finances publiques du Val de Marne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et notifié aux intéressés.

Le Préfet,

~~Pour le Préfet,  
le Secrétaire Général~~

**Alain ESPINASSE**